

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE

Mardi 1^{er} Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le premier avril à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Giuditta MARCO, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE, Claire OUSTAILLER, Séverin BARIOZ, Laura BARIATTI,

Absents : Guillaume VIDAL, Marianna BALTAZAR, Jean-Louis PELLISER, Stéphane LOISEL

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 27.03.2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : 07

Délibération n° 11 N 01042025_11

Objet : Délibération de principe autorisant la signature de la convention de mise à disposition d'un local communal au profit de l'Association de Chasse de Calce Agréée.

La collectivité dispose d'un bâtiment communal qu'elle met à la disposition de L'ACCA de Calce.

Afin de règlementer la mise à disposition de ce local, une convention d'occupation doit être signée avec cette association.

Mr le Maire propose d'établir une convention avec l'ACCA et la présente au Conseil Municipal.

Oùï, l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise Mr le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mise à disposition d'un local communal avec l'association ACCA de Calce.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Bruno VALIENTE

